

COHESION

Bulletin d'information du syndicat C.F.D.T. de la mairie d'Amilly

Cfdtinterco45.fr

POUR QUEL MANAGEMENT ?

Vers quelle

« politique RH » ?



Lors du dernier CT de février, notre DGS nous a affirmé que le **travail en régie** n'était pas menacé...

Comment ne pas en douter quand par exemple l'effectif des services techniques a été quasiment divisé par deux depuis sa nomination ?

Quelle politique RH quand **de plus en plus d'agents partant en retraite ne sont pas remplacés** :

- soit leurs tâches sont réparties sur d'autres agents bien souvent sans relais, les surchargeant de travail et/ou au détriment du service public,
- soit on fait appel aux entreprises privées,
- soit recrutement en interne ... et on déshabille Pierre pour habiller Paul !

Sécurité de l'emploi :

Comment croire qu'elle est toujours d'actualité quand tout le nouveau personnel est systématiquement embauché en contrat de droit privé à durée déterminée. Combien de personnes « remerciées » sans motif valable ?

Les services ne cessent d'être désorganisés.

Gestion du personnel délibérément anxiogène ?

- Ne pas donner d'explications, les raisons (ou de fausses raisons) des changements, c'est anxiogène,

- Aboyer sur les personnes sans attendre les explications le plus souvent cohérentes, c'est anxiogène,
- Ne pas donner une vision claire et globale de l'avenir, c'est anxiogène,
- Mentir délibérément, promettre et ne pas tenir ses promesses, c'est anxiogène pour celui ou celle qui croit ou qui espère, etc.

Formation d'un agent :

Vous a-t-on donné un accord sur vos souhaits de formation ?

Oui, super !

Alors vous a-t-on guidé sur la manière de procéder ?

NOUS DEMANDONS :

- Que le nouveau mode de management qui prône de viser une adhésion de tous (ou du plus grand nombre) aux changements soit mis en place à AMILLY !
- Un remplacement des départs en retraite avec un relais !
- Une information et les motivations des restructurations de services tant au niveau du personnel, que des locaux ou des outils (informatiques ou autres) mis à la disposition des agents...
- Que les RH puissent se doter - comme ce fut le cas - d'une personne dont la tâche serait particulièrement dédiée à la formation...

**JE CROIS QUE
JE NE VAIS PAS
POUVOIR ALLER
TRAVAILLER
DEMAIN
JE ME SUIS
FRACTURÉ
LA MOTIVATION.**



STOP aux effets d'annonces !

REMUNERATION

Depuis 2010, la valeur du point d'indice était fixée très précisément à 4,63029 euros soit 55,56 euros brut annuels. Elle devrait être portée à 4,68585 euros soit 56,23 euros annuels au 1^{er} février 2017, après la revalorisation annoncée.

Négoциé jeudi 17 mars avec les organisations syndicales, [le dégel du point d'indice s'effectuera en deux temps : 0,6 % au 1^{er} juillet et 0,6 % au 1^{er} février 2017.](#)

Votre salaire* au 1^{er} février 2017 :

Indice brut majoré IM

(propre à chacun selon votre cadre d'emplois, son grade, son échelon et son ancienneté)

x

Le point d'indice

(56,23 pour le brut annuel ou 4,68 pour le brut mensuel)

= le montant du traitement indiciaire BRUT,

**hors primes (ou régime indemnitaire)*

EXEMPLE DE CALCULS	Cat C	Cat B	Cat A
Exemple de postes / différentes filières	ATSEM Agent de Police	Rédacteur	Ingénieur
Echelon	6	7	9
IM	329	371	589
Point Indice mensuel actuel	4,63029		
Traitement indiciaire Brut Avant hausse	1 523,37 €	1 717,84 €	2 727,24 €
Point Indice mensuel début 2017	4,68585		
Traitement indiciaire Brut Après hausse	1 541,64 €	1 738,45 €	2 759,97 €
Soit une hausse de :	18,28 €	20,61 €	32,72 €

Effectué **en pourcentage** de point d'indice, le coup de pouce du gouvernement **profitera donc davantage aux catégories A qu'aux catégories B et C, pourtant les moins rémunérées**, à la différence d'un forfait qui aurait donné la même somme à chacun mais en la figeant.

Une moyenne de 14 à 22 euros NET par mois !

Réforme de la catégorie C : depuis 2014, les agents classés au bas des grilles se sont vus allouer des points d'indices supplémentaires qui ont rehaussé leur rémunération...

Oui mais **Indispensable pour empêcher qu'ils ne soient en dessous du SMIC !**

La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) maintenue

Ce mécanisme permet aux fonctionnaires de bénéficier d'une indemnité basée sur une comparaison entre l'évolution de leur traitement indiciaire brut sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation.

Il reste des leviers pour une véritable et plus juste augmentation du pouvoir d'achat :

Nous nous battons encore pour une action sociale véritable et plus juste : CNAS,

Revalorisation à hauteur de l'enveloppe qui avait été votée mais pas mise en application de la participation pour les mutuelles, demande de participation à la prévoyance, etc...

Action sociale

Régime Indemnitaire

Nous négocierons le nouveau régime indemnitaire qui devra être mis en place en janvier 2017.

Déblocage de l'IAT (injustement mis en stand-by) ce mois-ci, vérifiez vos fiches de paies, agents méritants !!!



Nous restons toujours à votre disposition pour recueillir vos demandes, réflexions, idées... Nous vous rappelons que nous pouvons vous recevoir lors de nos réunions de bureau les mardis (hors vacances de fin d'année) en fin d'après-midi.

Toujours à votre écoute,

Votre section CFDT

Contacts : www.interco.cfdt.45

ou par mail

interco.cfdt.amilly45@orange.fr

Nouveau bureau de votre section CFDT :

Bienvenue à nos nouveaux membres :

Myriam Chevallier, Aménagement du Territoire

Et Nicolas Ouvrier, cuisinier aux Espaces Verts... !

qui viennent enrichir notre bureau de leur expérience, connaissances et personnalité !

Ils continuent à être à votre service :

- *Patrick Romand, espace Jean-Vilar*
- *Pascal Dubois, Technique*
- *Gabrielle Vézier, Sports*
- *Isabelle Capelle, Entretien Réception*
- *Olivier Rozet, Sports*
- *Pascale Martinho, Atsem Education*
- *Emilie Courcières, Espace Jean-Vilar*
- *Joël Pinault, Education Jeunesse*

Ils restent à nos côtés : Jacky Delahaye, Daniel Beaulier, Philippe Ducoin, Thérèse Coffineau